

## Permis concernant la durée du travail octroyés

---

### Travail de jour à deux équipes

Motifs: Exécution de commandes urgentes, horaire d'exploitation nécessaire pour des raisons économiques (art. 23, al. 1, LTr)

- Institut Straumann SA, 2610 Saint-Imier  
exploitation – fabrication d'implants dentaires  
40 ho, 10 f  
11 septembre 2000 au 31 janvier 2001

### Travail de nuit

Motifs: Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques ou économiques (art. 17, al. 2, LTr)

- Sydor SA, 2400 Le Locle  
usinage CNC  
8 ho  
17 septembre 2000 au 20 septembre 2003 (renouvellement)
- Saia-Burgess Electronics AG (SA), 3280 Murten  
Produktionsabteilungen  
120 M oder F  
11. September 2000 bis 13 September 2003 (Erneuerung)
- Werthanor SA, 2400 Le Locle  
décolletage et tournage CNC  
3 ho  
4 septembre 2000 au 6 septembre 2003 (renouvellement)
- Alcatel Cable Suisse SA, 2016 Cortaillod  
diverse fabrication de câbles  
110 ho  
3 septembre 2000 au 6 septembre 2003 (modification)

### Travail du dimanche

Motifs: Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques ou économiques (art. 19 LTr)

- Sydor SA, 2400 Le Locle  
usinage CNC  
4 ho  
17 septembre 2000 au 20 septembre 2003 (renouvellement)

- Alcatel Cable Suisse SA, 2016 Cortaillod  
diverse fabrication de câbles  
30 ho  
3 septembre 2000 au 6 septembre 2003 (modification)

### **Travail continu**

Motifs: Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques ou économiques (art. 24, al. 2, LTr)

- Baxter Edwards AG, 2005 Neuchâtel  
production d'une protéine  
80 ho  
24 septembre 2000 au 29 septembre 2001

(ho = hommes, f = femmes, j = jeunes gens)

### *Voies de droit*

Conformément à l'art. 55 LTr et aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant la commission de recours du Département fédéral de l'économie, 3202 Frauenkappelen, par recours administratif, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous, pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Gurtengasse 3, 3003 Berne, (tél. 031 322 29 45/29 50).

7 novembre 2000

Secrétariat d'Etat à l'économie:  
Direction du travail

## Permis concernant la durée du travail octroyés

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2000
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	44
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	07.11.2000
Date	
Data	
Seite	5010-5011
Page	
Pagina	
Ref. No	10 124 937

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.